

## Appel à projets régional « NEPTUNE » 2019

Nouvelle Exploration Patrimoniale Triennale des Univers Nautiques Engloutis

### Volet « CONSERVATION »

#### Objectif

#### SÉCURISER ET PRÉSERVER LES HERITAGES

Soumis à l'érosion mais aussi à une exploitation croissante par l'homme, le milieu archéologique sous-marin et l'estran tout particulièrement, sont en danger permanent de disparition. Les chantiers de restauration *in situ*, qui s'accompagneront à terme d'une mise en valeur touristique à marée basse, sont un axe de travail intéressant pour favoriser et accompagner une prise de conscience citoyenne.

Certains biens culturels remarquables ou emblématiques d'un passé local issus de découvertes fortuites sur l'estran ou de fouilles et dont l'état de conservation dans le temps n'est pas assuré pourront également faire l'objet de mesures de stabilisation-restauration dès lors qu'elles s'inscriront dans une démarche de mise en valeur globale du patrimoine du territoire concerné.

#### Bénéficiaires potentiels

- collectivités,
- parcs naturels régionaux (PNR) ou associations de préfiguration d'un futur PNR,
- associations culturelles et patrimoniales,
- musées maritimes (y compris les établissements nationaux implantés en Bretagne) ou musées d'art et d'histoire.

#### Exemples de thématiques de travail

- ouvrages d'art antérieurs au 10<sup>ème</sup> siècle (pont, cale, digue, pêcherie, moulins à marée...),
- vestiges archéologiques mis au jour par l'érosion du littoral

#### Exemples de projets attendus

- chantier de restauration (à l'exclusion des cimetières de bateaux),
- restauration de mobiliers issus de fouilles et déposés par le DRASSM auprès des Communes ou de structures associatives, dans une perspective d'exposition publique.

## Modalités d'accompagnement financier

- **1 seul dossier par bénéficiaire ; dépenses d'investissement uniquement**  
Dans le cas d'éventuelles dépenses de fonctionnement justifiées par le projet, celles-ci pourront exceptionnellement être prises en compte et intégrées à la dépense subventionnable à hauteur de 20 % maximum du coût total de l'opération d'investissement.
- **60 % de taux d'aide maximum et 30 000 € de plafond de subvention par opération**
- **versement de l'aide seulement après réalisation complète de l'opération et sur production de pièces justificatives exigées**

## Conditions générales

**Pour être éligibles les projets devront combiner au moins 4 de ces approches :**

- diversifier et enrichir la connaissance scientifique des patrimoines culturels de Bretagne,
- construire le projet dans une dynamique collaborative pour un usage collectif et public,
- concevoir et conduire l'action dans une démarche de développement durable,
- favoriser le lien social, ainsi qu'entre les générations et impliquer le jeune public,
- développer une médiation tout au long de l'année ou en lien avec des temps forts événementiels,
- associer différents partenaires et interlocuteurs du territoire de proximité au projet (élus, habitants, propriétaires de biens, professionnels, Conservatoire du Littoral...),
- valoriser la dimension immatérielle (usages, savoir-faire, langues de Bretagne...).

## Critères spécifiques

- démarche inscrite dans un projet de mise en valeur plus global des patrimoines locaux,
- encadrement et suivi méthodologique dans le cadre de chantiers bénévoles de restauration,
- travaux de restauration confiés à des restaurateurs diplômés et agréés,
- partenariat avec des laboratoires et structures de recherche reconnues.